



# LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 7

Montréal, 23 février 1951

## Les ouvriers, à Ottawa,

### La C.T.C.C., le Crédit Social et Louis Even

### ont réclamé la régie

#### Entrevue des quatre fédérations syndicales avec le cabinet des ministres — "Nous devons faire face à une agression impitoyable..." — Menaces de l'inflation — Diverses objections à l'établissement des régies — Inutilité actuelle d'un contrôle des salaires

Jamais, à notre mémoire, "Le Travail", n'a lancé la moindre attaque contre le mouvement créditiste, la doctrine créditiste, les militants du crédit social ou leurs chefs. Cela reflétait fidèlement l'attitude de la C.T.C.C. qui ne s'est jamais prononcée pour ou contre le crédit social.

Un certain nombre de membres des syndicats affiliés à la C.T.C.C. croient fermement à la réforme de l'économie suivant les principes du Major Douglas. Leurs convictions ne leur créent aucun ennui et ils ne subissent aucun préjudice parce qu'ils ne partagent pas les opinions de la grande majorité des syndiqués. Notre mouvement aime trop la liberté pour en priver qui que ce soit. Tant et aussi longtemps qu'un membre accepte la doctrine et les principes du syndicalisme chrétien, tant et aussi longtemps qu'il se conforme à sa discipline, rien ne peut justifier une intervention dans le domaine de ses opinions personnelles.

D'ailleurs, il arrive que de bons syndicalistes soient en même temps des créditistes.

Malgré cet état d'esprit très libéral de la C.T.C.C. et de ses dirigeants, voici que depuis quelques années, l'organe de l'Union des Electeurs, "Vers Demain" ne perd plus une occasion d'attaquer le mouvement syndical et ses dirigeants. A l'occasion de la campagne de la C.T.C.C. en faveur du contrôle des prix, ces attaques ont pris des proportions telles qu'il n'est plus possible de garder le silence. L'organe du crédit social ne se contente plus de différer d'opinion, ce qui est son droit, mais il poursuit systématiquement une campagne antisyndicale qu'il se plaît à agrémenter d'insultes à l'endroit des représentants du travail organisé.

Les articles les plus méprisants portent la signature de Louis Even.

Nous avons l'intention de faire plusieurs distinctions dans nos critiques des articles de Louis Even. Il ne s'agit pas de faire le procès du crédit social. La C.T.C.C. ne s'est jamais prononcée pour ou contre cette doctrine et nous ne voulons pas préjuger de ses opinions.

Mais, malheureusement, la doctrine créditiste ne se présente pas chez nous à l'état pur. Un mouvement a été créé pour assurer son triomphe. C'est l'Union des Electeurs, qui fut longtemps un parti politique et qui, aujourd'hui, prétend se limiter à l'éducation de ses membres. Toutefois, elle conserve un programme qui n'est relié qu'en partie à la doctrine du crédit social. Ce programme, qui n'est ni cohérent ni complet, rassemble indistinctement tous les slogans, les préjugés ou les théories qui sont de nature à provoquer instinctivement l'adhésion des Canadiens français. Autrement dit, c'est le sucre pour faire avaler la pilule; c'est l'appât qui attire...

Tous ces "à côté" du programme de l'Union des Electeurs fera l'objet de commentaires puisque la C.T.C.C. a des opinions officielles à leur sujet.

Parmi nos membres-créditistes, nous ferons une distinction entre ceux qui ont foi dans le syndicalisme et qui ne sont pas prêts à le trahir et ceux qui ne sont venus dans nos rangs que pour mieux servir la cause du crédit social. Ce dernier groupe n'a qu'un but: noyauter les syndicats pour les soumettre à l'autorité de Louis Even. Nous le combattons donc de toutes nos forces et la C.T.C.C. entend prendre les moyens efficaces pour éviter que des éléments étrangers fassent dévier le mouvement de sa vraie fin.

Encore une fois, nous respectons les opinions de nos membres sincères qui croient à la réforme de notre régime financier suivant la formule créditiste, mais nous combattons impitoyablement les autres.

Quant à M. Louis Even, nous reprendrons plusieurs de ses idées. Surtout celles qui rabaisent la classe ouvrière et favoient la perpétuation du capitalisme vicié, tel que nous le connaissons dans certains secteurs de notre économie.

Jean MARCHAND

Les représentants de plus d'un million de travailleurs syndiqués canadiens ont rencontré mardi dernier, dans la capitale du pays, le Conseil des Ministres. La rencontre avait pour but de présenter aux autorités fédérales un mémoire qui réclame l'application immédiate d'une régie des prix pour combattre l'inflation et protéger le revenu des familles ouvrières.

Pour la C.T.C.C., ce sont MM. G. Picard et J. Marchand qui s'étaient joints à la délégation. M. Picard a déposé une copie française du mémoire, et commenté en français quelques paragraphes de cet exposé.

Il serait trop long de reproduire ici le mémoire dans son entier. Nous en donnons toutefois un résumé substantiel qui permettra à nos lecteurs de s'en faire une idée exacte.

#### Le mémoire

"La délégation qui apparaît aujourd'hui devant vous représente, à toutes fins pratiques, la totalité du mouvement ouvrier canadien. Le Congrès canadien du Travail, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, le Comité législatif conjoint des Fraternités de Cheminots groupent environ un million de membres qui, si l'on tient compte de leurs familles, constituent un tiers de la population du Canada... Ces organisations se trouvent réunies ici par

une conviction commune, à savoir qu'il faut maintenant régir les loyers et rétablir le contrôle des prix". Voilà ce que déclarait au cabinet fédéral le porte-parole des unions ouvrières, dont une délégation était venue rencontrer le gouvernement.

#### Situation actuelle

"Le monde libre doit aujourd'hui faire face à l'agresseur le plus impitoyable et le plus puissant qu'il ait jamais connu. On ne saurait espérer qu'il écarte cette menace sans s'imposer au moins un lourd budget de défense qui, pour de longues années à venir, distraira en grande partie sa main-d'oeuvre et ses ressources de la production constructive, pour les

(Suite à la page 4)



C'est ainsi que certains capitalistes comprennent la "collaboration de tous les éléments de la nation en vue d'une défense efficace".

## Première convention à la Northern Veneer de La Tuque

A la suite d'une campagne d'organisation conduite par monsieur Sylvain Thibaudeau, organisateur régional des Syndicats nationaux de Shawinigan Falls, la Commission des Relations ouvrières de Québec émettait le 6 décembre dernier, un certificat de reconnaissance en faveur des Employés de Northern Veneer & Plywood de La Tuque Inc.

S'autorisant de cette reconnaissance, le syndicat prit l'initiative de préparer un projet de convention qu'il adressa à la compagnie le 22 décembre.

Les négociations se sont ouvertes le 3 janvier à La Tuque. Me Wilfrid Desjardins de Québec accompagné de monsieur Isaiou, gérant de l'usine, conduisirent les négociations pour le compte de

la compagnie tandis que la partie syndicale était représentée par monsieur Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan et les 5 officiers du syndicat local, messieurs Philippe Hudon, président; François Tléberge, vice-président; Marcien Duchesneau, secrétaire; Lionel Jutras, trésorier et Rosaire Drapeau, sentinelle.

Une deuxième séance de négociations eut lieu le 15 janvier, après quoi, il y eut échange de correspondance et le 16 février courant, les officiers du syndicat se rendaient au bureau de la compagnie pour signer leur première convention collective de travail. Parmi les avantages de cette convention, mentionnons: 1o. une augmentation de salaire de 0.10

l'heure; 2o. comme sécurité syndicale — le maintien d'affiliation avec déduction à la source; 3o. une clause de séniorité valant après 45 jours d'emploi et couvrant les cas de promotion, de transferts, et de mis-à-pied; 4o. le respect du dimanche; 5o. six fêtes chômées dont deux payées; 6o. un plan de vacances; 7o. un procédé de griefs et une clause prévoyant le paiement du temps supplémentaire au taux de temps et demi.

Cette convention couvre une centaine d'ouvriers dont plus de 80 sont membres du syndicat. Il y a lieu de signaler que les deux parties ont manifesté un bon esprit et un désir réciproque de conclure en négociations directes, une convention convenable.

# Le capitalisme et les contrôles

Le capitalisme a beaucoup évolué depuis sa naissance avec la révolution du XVIIe siècle caractérisée par les grandes découvertes maritimes et la Renaissance. Il n'a pas toujours existé et il n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui. Il avait d'abord la forme commerciale et financière. Au XVIIIe siècle, il prit la forme industrielle et concurrentielle. Aujourd'hui, nous connaissons le capitalisme de groupes ou de monopoles, et déjà nous sentons craquer à la fois cette dernière forme et tout le régime lui-même.

Capitalisme de toutes les couleurs, mais qui a toujours gardé l'illusion qu'il avait dans son enfance : celle d'un bien-être général par la liberté et la concurrence, sans autre limite que l'initiative privée. Mais nous ne pouvons oublier qu'il est né le jour où les hommes n'ont plus eu pour but la satisfaction directe des besoins, mais le profit sans aucune restriction. Nous ne pouvons oublier les crises de surproduction et la misère ouvrière qu'il a causées.

Concurrence ? On l'a surtout invoqué pour tenir les salaires au minimum nécessaire pour vivre. On l'a surtout imposé aux ouvriers en leur refusant le droit d'association. Liberté complète ? Elle a surtout contribué à durcir de plus en plus le capitalisme jusqu'à permettre la dictature économique que nous connaissons aujourd'hui.

Un capitalisme pur sang ne peut accepter aucun contrôle. Par exemple, parler de contrôle des prix, c'est proférer un blasphème. Si les pressions populaires sont trop fortes, si l'on doit céder à l'État un certain droit de regard sur ses affaires, on cherche un faux-fuyant. On se souvient encore de ces résistances du temps de guerre, à l'emploi du gouvernement qu'on appelait "One-dollar-a-year-men", mais qui recevaient par ailleurs plusieurs milliers de dollars des compagnies dont ils étaient les directeurs et dont ils pouvaient ainsi continuer à protéger très bien les intérêts. Voilà comment les plus puissants capitalistes réussissent ce tour de force de se faire nommer eux-mêmes contrôleurs, quand le peuple proteste trop haut contre les abus d'un régime.

Nous pouvons pratiquement être assurés que nous aurons des contrôles avant longtemps. Nous vivons aujourd'hui une révolution économique où déjà les pressions sont trop fortes pour que le capitalisme puisse résister comme autrefois. Mais ces contrôles seront-ils efficaces ? Les commissions chargées d'administrer les contrôles seront-elles vraiment représentatives du peuple et pourront-elles défendre avec succès les intérêts de tout le pays ? Voilà ce qui est plus difficile à prévoir. Quand donc le capitalisme aura-t-il fini de survivre ?

Fernand JOLICOEUR

# Signature à la Goodyear de St-Hyacinthe

Après deux séances de négociations seulement, le Syndicat national catholique du Textile s'est entendu pour renouveler son contrat avec la compagnie Goodyear Cotton, lorsqu'il deviendra échou le 17 mars prochain. L'entente la plus parfaite existe depuis plusieurs années entre le syndicat et la compagnie.

En plus des avantages déjà acquis comme, par exemple, deux semaines de vacances payées après cinq ans de service, un plan d'assurance-santé, huit fêtes chômées payées, et un boni de 0.10 cents l'heure pour le travail de nuit, le syndicat a obtenu cette année une augmentation de salaire variant de .07 à .09 cents de l'heure. Fait à noter, cette augmenta-

tion prend effet immédiatement, soit (5) cinq semaines avant la date d'échéance du contrat.

Les taux horaires minima sont maintenant de .70 cents de l'heure pour le travail de jour, et de .80 cents de l'heure pour le travail de nuit à la Goodyear Cotton.

Les négociations furent conduites de la part de la compagnie par le surintendant, M. A. Lamontagne, le gérant de la production, M. J.-D. Turcotte, et le gérant du personnel, M. T. Ricard.

Du côté syndical, ce fut M. Elphège Pelletier, président et agent d'affaires du syndicat, Mlle D. Pelletier, secrétaire, M. Jean-Paul Brousseau, trésorier, ainsi que M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile.

## Le problème ouvrier

# POURQUOI ?

Plusieurs se sont demandé pourquoi les évêques de la province de Québec ont publié leur lettre sur "Le Problème Ouvrier" en 1950. Les raisons de l'intervention des évêques, à l'heure actuelle, nous les trouvons énumérées au numéro 9 de la lettre; elles sont au nombre de trois :

1. — Les changements profonds survenus dans la vie économique.
2. — L'agitation sociale qui marque les années d'après-guerre.
3. — La confusion des esprits qui menace de troubler notre peuple et ralentit son progrès social.

### 1. — Les changements profonds...

Les principes ne changent pas, mais l'application de ces mêmes principes doit tenir compte des circonstances nouvelles. Il y a eu du changement dans la vie économique de notre peuple, comme nous le verrons plus loin dans la lettre; les évêques ont donc raison d'intervenir.

### 2. — L'agitation sociale...

La guerre ne laisse pas derrière elle uniquement des ruines matérielles; c'est toute la vie spirituelle des peuples qui se trouve comme bouleversée à la suite des conflits armés. L'intervention des évêques aidera à rétablir le calme dans les relations sociales.

### 3. — La confusion des esprits...

La confusion de l'esprit est l'état de celui qui ne sait plus distinguer entre ce qui est vrai et ce qui est faux, entre ce qui est bien et ce qui est mal, entre ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. A force d'entendre des affirmations contradictoires on finit par ne plus savoir où se trouve la vérité. Nombreux ont été en ces dernières années les affirmations contradictoires dans le domaine social. Les apôtres sociaux sentaient le besoin d'une directive claire, nette et précise : les évêques de la province la leur ont donnée.

# Nouveau président chez les journalistes de Montréal



M. Roger Mathieu, de la Presse, a été élu président général du Syndicat des Journalistes de Montréal.

réal (C.T.C.C.). M. Mathieu succède à M. Pierre-Paul Lafortune, qui s'est retiré après un mandat d'un an à la présidence.

Les membres du conseil syndical ont aussi élu MM. Dostaler O'Leary, de la Patrie, 1er vice-président; Fernand Bourret, du Front

Ouvrier, 2e vice-président; Gérard Pelletier, du Travail, secrétaire-archiviste, et François Péladeau, du Canada, secrétaire-trésorier.

Le conseil syndical du Syndicat des Journalistes de Montréal tenait sa première assemblée régulière de l'année 1951. Celle-ci sera suivie de l'assemblée générale qui aura lieu le 27 février.

On a aussi procédé à la nomination de MM. Pierre-Paul Lafortune, François Zallo; Pierre Gascon et Fernand Bourret, délégués au Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal.

# MONTREAL

## Une lettre

Voici la copie d'une lettre où nos lecteurs reconnaîtront un incident que "Le Travail" commentait récemment :

Québec, le 16 février 1951.  
M. Lucien Lacoste, directeur du personnel,

Hôpital Notre-Dame, 1360 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

Re: Hôpital Notre-Dame, Montréal et Association des Employés d'Hôpitaux Inc.

Cher monsieur, Nous avons été informés par le Service de conciliation et d'arbitrage qui avait été chargé d'intervenir auprès de vous à ce sujet, que vous avez refusé de supprimer "L'avis aux employés" du 19 janvier 1951, ou de compléter en y reproduisant textuellement et au complet, les clauses de votre convention collective de travail relatives à la retenue syndicale.

Les membres de la Commission considèrent l'avis actuel comme une pratique interdite à la Loi des relations ouvrières parce qu'il ne s'appose pas d'une façon intégrale aux salariés intéressés des droits qui découlent pour vous de ladite convention collective de travail.

Aussi ont-ils décidé, lors d'une séance régulière tenue à Québec cette semaine, de vous informer que si une requête en autorisation de poursuite leur est soumise, tel que prévu à l'article 49 de la Loi, ils se verraient obligés de la considérer.

Bien à vous,  
Le secrétaire-adjoint, (signé) Alfred Bussiére.  
P.E. Bernier, L.L.L., /GL RECOMMANDÉE.

**Chez les pressiers**  
A la dernière assemblée du Syndicat des Pressiers de Montréal, avait lieu l'élection des officiers pour l'année 1951. Ont été élus : MM. François Hatto, président; Eugène Epine, 1er vice-président; Roland Valois, 2e vice-président; Wilbert Bélanger, secrétaire-archiviste; Adrien Morneau, secrétaire-financier; J.-A. Audy, sergent d'armes et statisticien.

# QUEBEC

## Une protestation

La Régie des Transports, Palais de Justice, Québec.

Monsieur le président, Messieurs les membres,

A notre assemblée générale du 20 courant, les délégués des quelque 50 syndicats uniquement de la ville de Québec, groupant 12,000 membres demeurant à Québec et dans la banlieue, ont manifesté leur indignation de voir la Québec Railway Light & Power manœuvrer de façon à obtenir que la Régie des Transports lui accorde une nouvelle hausse de prix, en demandant la suppression des billets vendus à 14 pour \$1.00.

Après la disparition des billets de travailleurs à 6 pour 25c, des billets en série à 17 pour \$1.00, des billets réguliers à 4 pour 25c, la compagnie Québec Railway veut enlever les billets en série de 14 pour \$1.00. Que demandera-t-elle ensuite à la Régie des Transports ? La disparition totale des billets à 3 pour 25c et le prix du passage à 10c.

Lors de sa dernière réunion le Syndicat de l'industrie du Journal tenait ses élections annuelles. M. Roland Thibodeau agissait comme président de l'élection.

Les nouveaux officiers élus sont : MM. J.-H. Delisle, président honoraire; André Laperrrière, président; Charlemagne Piché, 2ième vice-président; Bernard Voyeur, 1er vice-président; André Hogue, sec.-archiviste; Sarto Lacombe, sec.-trésorier; Julien Lacombe, R. Sabourin, maîtres de chapelle; Léo Soulières, sentinelle; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Au Conseil**  
Le Conseil syndical des Métiers de l'imprimerie tenait récemment ses élections annuelles sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C. Ont été élus : MM. Gaston Gratton, prés.; Omer Taillefer, 2ième vice-prés.; Wilbert Bélanger, 1er vice-prés.; Marcel Huchet, sec.-archiviste; Albert Charpentier, sec.-trés.; Léo Garneau, sentinelle; G.-E. Geoffrion, statisticien; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Chez les relieurs**  
M. G.-A. Gagnon présidait dernièrement les élections annuelles du Syndicat des Relieurs. Les officiers élus sont : MM. C.

# Mise au point

L'entrevue accordée récemment par le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice Duplessis, accompagné du ministre du Travail l'honorable Antonio Barrette aux représentants de la C.T.C.C., M. Jean Marchand, secrétaire général, Me Théodore Lespérance, conseiller juridique et M. Gérard Picard, président général, a donné lieu à des interprétations différentes dans divers milieux.

Il est vrai que nous avons discuté des cautionnements relatifs aux nombreuses plaintes encore en suspens et se rapportant à la grève de l'amiante et que nous avons discuté également du cas de M. René Rocque, directeur-adjoint de l'organisation (C.T.C.C.), en vue d'obtenir une modification éventuelle de sa sentence.

Aucune décision définitive n'a toutefois été prise à l'occasion de cette entrevue. La C.T.C.C. a soumis ces demandes au premier ministre et au ministre du Travail. Le premier ministre, de son côté, a soumis également des propositions qui seront étudiées et au sujet desquelles une réponse sera communiquée sous peu.

Cette entrevue a été accordée par le premier ministre à la demande de l'honorable Antonio Barrette et la C.T.C.C. a apprécié que l'on ait pu échanger des vues de part et d'autre sur les questions en suspens et pour lesquelles on n'a pas trouvé de solution depuis la fin de la grève de l'amiante, il y a près de deux ans. Le ministre du Travail a offert sa coopération pour en arriver à un règlement satisfaisant dans toute cette affaire.

(Signé) Gérard Picard  
Président général de la C.T.C.C.

# QUEBEC

## Une protestation

La Régie des Transports, Palais de Justice, Québec.

Monsieur le président, Messieurs les membres,

A notre assemblée générale du 20 courant, les délégués des quelque 50 syndicats uniquement de la ville de Québec, groupant 12,000 membres demeurant à Québec et dans la banlieue, ont manifesté leur indignation de voir la Québec Railway Light & Power manœuvrer de façon à obtenir que la Régie des Transports lui accorde une nouvelle hausse de prix, en demandant la suppression des billets vendus à 14 pour \$1.00.

Après la disparition des billets de travailleurs à 6 pour 25c, des billets en série à 17 pour \$1.00, des billets réguliers à 4 pour 25c, la compagnie Québec Railway veut enlever les billets en série de 14 pour \$1.00. Que demandera-t-elle ensuite à la Régie des Transports ? La disparition totale des billets à 3 pour 25c et le prix du passage à 10c.

Lors de sa dernière réunion le Syndicat de l'industrie du Journal tenait ses élections annuelles. M. Roland Thibodeau agissait comme président de l'élection.

Les nouveaux officiers élus sont : MM. J.-H. Delisle, président honoraire; André Laperrrière, président; Charlemagne Piché, 2ième vice-président; Bernard Voyeur, 1er vice-président; André Hogue, sec.-archiviste; Sarto Lacombe, sec.-trésorier; Julien Lacombe, R. Sabourin, maîtres de chapelle; Léo Soulières, sentinelle; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Au Conseil**  
Le Conseil syndical des Métiers de l'imprimerie tenait récemment ses élections annuelles sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C. Ont été élus : MM. Gaston Gratton, prés.; Omer Taillefer, 2ième vice-prés.; Wilbert Bélanger, 1er vice-prés.; Marcel Huchet, sec.-archiviste; Albert Charpentier, sec.-trés.; Léo Garneau, sentinelle; G.-E. Geoffrion, statisticien; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Chez les relieurs**  
M. G.-A. Gagnon présidait dernièrement les élections annuelles du Syndicat des Relieurs. Les officiers élus sont : MM. C.

(Signé) Gérard Picard  
Président général de la C.T.C.C.

# Commission d'apprentissage de l'automobile à Québec

Il existe une Commission des Métiers de l'Automobile à Québec, depuis 3 ans. Ce qui nous amène à noter aujourd'hui, c'est une nouvelle parue dans "Le Travail" du 16 février dernier, où l'on prétendait qu'une Commission semblable, en voie de formation à Sherbrooke, serait un fait unique dans la province.

**Le programme :**  
La Commission d'apprentissage de Québec est financée entièrement, depuis sa fondation, par le Comité paritaire de l'Automobile. Le gouvernement n'a jamais donné un sou ni eu à dire un mot dans le fonctionnement de cette institution.

**Cours obligatoires :**  
Les cours sont obligatoires pour tous les apprentis, durant 3 ans, à raison de deux soirs par semaine. Cette année on compte 151 inscriptions. On exige des candidats un certificat de 9e année du cours primaire, ou l'équivalent.

**Financement :**  
Le programme d'études comprend toutes les matières techniques nécessaires à l'industrie : mécanique, soudure, débossage, peinture, électricité, etc. Il est préparé par un comité de spécialistes sous

l'autorité exclusive du Comité paritaire.  
On considère comme important et obligatoire, un cours de sociologie donné deux soirs par semaine. Le professeur de ce cours est M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier-adjoint du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. Il a l'autorisation du Comité paritaire de parler aux apprentis du Syndicat des Employés de Garages de Québec et de ses avantages.

**Le président :**  
Le président actuel de la Commission est M. Joseph Parent qui est en même temps président du Conseil central de Québec et président du Syndicat des Employés de Garages de Québec. La présidence alterne, chaque année, entre un représentant des employeurs et un représentant des ouvriers.

M. Parent nous disait ces jours-ci qu'à cause des besoins grandissants du métier, la Commission avait réussi à obtenir que le gouvernement provincial bâtit une école de l'automobile à Québec. Actuellement, les cours se donnent dans les salles de l'École Technique qui ne peut plus suffire.

# SHERBROOKE

La grande nouvelle de la semaine sur le front syndical est certainement le geste qu'a posé, jeudi soir dernier, la Commission scolaire de Sherbrooke en abrogeant le bill qu'elle présentait récemment à la Législature provinciale.

Cette nouvelle n'a pas été sans réjouir tous les syndiqués de la province et de la région.

Si l'article 14 du bill de la Commission avait été ratifié par Québec, on aurait posé un précédent. Les syndicats craignaient que d'autres profitent de l'exemple; c'est pourquoi des protestations se sont élevées d'un peu partout.

Dans notre ville, les dernières protestations enregistrées furent celles de la Ligue des Consommateurs.

Après la disparition des billets de travailleurs à 6 pour 25c, des billets en série à 17 pour \$1.00, des billets réguliers à 4 pour 25c, la compagnie Québec Railway veut enlever les billets en série de 14 pour \$1.00. Que demandera-t-elle ensuite à la Régie des Transports ? La disparition totale des billets à 3 pour 25c et le prix du passage à 10c.

Lors de sa dernière réunion le Syndicat de l'industrie du Journal tenait ses élections annuelles. M. Roland Thibodeau agissait comme président de l'élection.

Les nouveaux officiers élus sont : MM. J.-H. Delisle, président honoraire; André Laperrrière, président; Charlemagne Piché, 2ième vice-président; Bernard Voyeur, 1er vice-président; André Hogue, sec.-archiviste; Sarto Lacombe, sec.-trésorier; Julien Lacombe, R. Sabourin, maîtres de chapelle; Léo Soulières, sentinelle; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Au Conseil**  
Le Conseil syndical des Métiers de l'imprimerie tenait récemment ses élections annuelles sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C. Ont été élus : MM. Gaston Gratton, prés.; Omer Taillefer, 2ième vice-prés.; Wilbert Bélanger, 1er vice-prés.; Marcel Huchet, sec.-archiviste; Albert Charpentier, sec.-trés.; Léo Garneau, sentinelle; G.-E. Geoffrion, statisticien; G.-A. Gagnon, agent d'affaires.

**Chez les relieurs**  
M. G.-A. Gagnon présidait dernièrement les élections annuelles du Syndicat des Relieurs. Les officiers élus sont : MM. C.

# Les créditistes: pour ou contre la régie?

Le lundi 5 février 1951, d'après le compte-rendu officiel des débats de la Chambre des Communes, M. J. H. Blackmore (Lethbrige) se prononçait, ouvertement et au nom des créditistes, en faveur du contrôle des prix.

Voici les paroles de M. Blackmore :  
"Je me propose de consacrer quelques minutes à la question de la régie des prix. A mon avis, cette régie devrait être appliquée dès maintenant. Quoique ce soit au courant du problème des prix se rend compte qu'il comporte des difficultés nombreuses et déconcertantes. Je n'ai pas de gros reproches à faire au gouvernement, car je sais qu'il se trouve dans une situation extrêmement embarrassante et que, harassé par une foule de considérations, il lui est très difficile de prendre une décision sage. Je crois, cependant, que la doctrine que j'ai déjà préconisée est saine. Ceux qui favorisent la suppression des régies, — et nos amis les conservateurs ont pris les devants dans ce noble effort à la fin de la guerre, — croyaient que la production l'emporterait sur la consommation. Il était logique de s'y attendre. Or, pour une raison ou pour une autre, cela n'a pas marché comme il l'aurait fallu."

"En second lieu, les créditistes demandent que les impôts ne soient pas ou presque pas majorés afin de ne pas faire disparaître la puissance d'achat excédentaire. Les deux points que j'ai mentionnés sont clairement indiqués dans la liste des propositions que j'ai données au début de mon discours. Inutile d'insister davantage là-dessus."

"Nous préconisons, je le répète, une réglementation générale des prix, constamment modifiée, de façon à ce que tous les groupes, tant chez les producteurs que chez les consommateurs, soient traités avec équité."

Selon toute apparence, les créditistes ne sont pas tous d'accord entre eux sur la question de la régie des prix, à preuve M. Louis Even qui ne cesse de débâter contre les syndicats depuis que dans ce noble effort à la fin de la guerre, — croyaient que la production l'emporterait sur la consommation. Il était logique de s'y attendre. Or, pour une raison ou pour une autre, cela n'a pas marché comme il l'aurait fallu."

## Pour avoir des syndiqués



## HEUREUX

Abonnez-les au Travail !

# Quand on vit pour la piastre!

Vous avez tous entendu ce genre de paroles : "C'est la piastre qui compte !" "On vit seulement pour la piastre !" "Ce qui m'intéresse, c'est de faire une piastre !"

Des gens qui ont un signe de piastre à la place du coeur, ça existe et malheureusement trop. Cette fausse mentalité, on est tenté souvent d'affirmer qu'elle est générale. D'ailleurs, beaucoup de gens souffrent assez des conséquences de cet esprit pour admettre aisément son existence.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un ouvrier, un industriel, un marchand, un fonctionnaire, un professionnel ne cherche que la piastre ? C'est facile à deviner : le client est volé, le bien commun est trahi.

Quant l'ouvrier ne cherche que la piastre, il se néglige, ne recherche pas la compétence, n'a pas le souci du travail bien fait, se laisse trainer les pieds, arrive en retard et repart avant l'heure, en définitive il vole le patron et le client.

Quant le patron ne cherche que la piastre, qu'est-ce qu'il fait ? Il surcharge le client, substitue de la camelote à de la bonne marchandise, multiplie le nombre d'heures requises pour la fabrication, fait payer pour de la marchandise non fournie. En définitive, il vole son client.

Quant le gros commerçant ne cherche que la piastre, qu'est-ce qui arrive ? Il crée la rareté, c'est curieux, mais dans notre système, c'est la rareté qui semble être l'élément le plus précieux d'une marchandise, c'est le néant qui coûte le plus cher. Le commerçant crée la rareté, il "stocke" la marchandise, la brûle ou la jette à la mer etc., afin de maintenir les prix à son plus haut niveau. Résultat, est le consommateur qui se fait "plumer".

Cette mentalité "d'hommes à la piastre" n'est pas du tout chrétienne. Ces gens devraient lire et méditer le no 63 de la lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier. On lit dans ce paragraphe : "En retour de ce service à ses semblables, il est normal que l'homme tire sa subsistance et celle des siens sous quelque forme de rémunération : salaire, traitement, bénéfice. Mais la poursuite de ce gain ne doit jamais faire perdre de vue le sens du service à rendre. Car substituer la primauté du profit à celle du service est contre nature et entraîne des conséquences désastreuses."

**LE TRAVAIL**  
Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.  
Directeur : GERARD PELLETIER  
Administrateur : MARCEL ETHIER  
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents  
Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR  
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

# LA SEMAINE

## VICTORIAVILLE

### Dans le meuble

Le Syndicat des Travailleurs du Meuble, qui groupe quelque 140 ouvriers, est entré en négociations directes avec Victoriaville Specialties. Une première séance de négociations a eu lieu aux bureaux de la compagnie.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: a) augmentation de 15 cents l'heure; b) deux semaines de vacances; c) deux fêtes chômées et payées; d) un boni de vie chère. La partie patronale n'a fait aucune offre.

Les agents négociateurs syndicaux sont: MM. Georges-Etienne Gagné, agent d'affaires du syndicat; Alfred Hamel, Wilfrid Melançon, Félicien Giguère, tous membres du syndicat. Les négociateurs patronaux sont: MM. Lucien Arcand, l'employeur; Arthur Matteau, agent d'affaires de l'A.P.I.; Lucien Lavoie, comptable.

### Dans la chaussure

Des négociations directes se poursuivent également entre le Syndicat des Travailleurs en Chaussures et la maison Fournier Lté. Environ 65 employés sont concernés dans ces négociations.

Les représentants syndicaux sont: MM. Georges-Etienne Gagné, agent d'affaires du syndicat; Gérard Bruneault.

Tandis que la partie patronale est représentée par: MM. Albert Fournier, l'employeur; Gérard Amyot, gérant du personnel.

### Elections

Le Syndicat des Travailleurs du Meuble de Victoriaville tenait récemment ses élections annuelles sous la présidence de M. Georges-Etienne Gagné.

Les nouveaux officiers sont: MM. Willie Piché, président; Gérard Denoncourt, vice-président; Arthur Prince, secrétaire-archiviste; G. Patry, secrétaire-trésorier; Willie Dumas, secrétaire-financier; Philippe Boisvert, Wilfrid Melançon, Alfred Hamel, Hervé Nadeau, directeurs.

### Princeville

La mise en nomination, lors des élections annuelles du Syndicat des Travailleurs du Meuble de Princeville, s'est faite sous la présidence de M. Léonidas Noël.

Ont été élus: MM. Armand Bergeron, président; A. Bernier, vice-président; Georges-Etienne Gagné, secrétaire-archiviste; Willard Labrecque, secrétaire-trésorier; Léonidas Noël, secrétaire-financier; Jean-Marie Doyle, Albert Roux, Lionel Campagna, Patrick Charrier, directeurs.

## SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

### Employés municipaux

Son Honneur le maire de Chicoutimi, M. Rosaire Gauthier, a déclaré au conseiller technique des Syndicats nationaux, qu'il préférerait s'entendre avec le Syndicat

des Employés municipaux, plutôt que d'aller à la conciliation et à l'arbitrage.

C'est donc pour tâcher d'arriver à une entente que M. le maire a demandé au syndicat d'attendre la prochaine assemblée du Conseil de ville, pour une réponse définitive au sujet des demandes faites par le syndicat, pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Le Syndicat des Employés municipaux, qui s'est toujours bien entendu avec le Conseil de ville, attendra donc patiemment la prochaine assemblée de ce conseil, c'est pourquoi il n'a pas encore demandé la venue d'un conciliateur.

## RIMOUSKI

### Nouveau contrat

Le Syndicat des Employés municipaux de Rimouski vient de signer avec la cité une nouvelle convention collective, après une seule séance de négociations devant le conseil municipal.

Le nouveau contrat comprend les clauses suivantes: a) augmentation de 4 à 5 dollars par semaine; b) habits de travail fournis par la cité. Cette dernière convention a été signée pour deux années et elle concerne quelque 40 employés permanents et environ 60 employés supplémentaires.

### Dans l'industrie du bois

Le Syndicat de l'industrie du Bois de Rimouski vient de signer un nouveau contrat de travail avec Price Brothers, à la suite de négociations directes. Plus de 1,500 ouvriers (durant l'été) sont concernés dans cette nouvelle convention collective qui leur accorde: a) une augmentation de 10 cents l'heure et un salaire mini-

## Coin du publiciste

On m'écrit:

"Est-ce vrai que les syndicats qui veulent abonner leurs membres collectivement n'ont qu'à envoyer \$1.20 par abonnement pour couvrir l'année, en définitive 10 cents par mois et que le journal sera livré chez eux?"

### OUI OUI OUI

Il me fait plaisir de répondre affirmativement à cette question, qui me fournit l'occasion de souligner quelques faits, en me référant au procès-verbal du Congrès de la C.T.C.C. 1950 — page 156 et 157.

1. — Le prix d'abonnement individuel est de \$1.50 pour un journal par semaine, pour 1 an.

2. — Le prix de l'abonnement collectif — lorsque le syndicat paie pour les membres — est de \$1.20 par membre par année.

3. — Le journal est livré à domicile... toutes les semaines (prière d'aviser si vous changez d'adresse).

4. — Si le syndicat, ne peut pas payer le tout, on peut recourir à un compromis, tel que 50% couvert par les membres et 50% par le syndicat.

5. — Le syndicat peut payer par chèque fait une fois par mois — ce qui permet d'augmenter ou de réduire la liste des abonnés.

6. — Ceux qui désirent se faire propagandistes peuvent obtenir des livrets d'abonnements. Le prix de vente est de \$1.50 par abonnement, et la commission est de .30 cents par abonnement, c'est-à-dire que le vendeur retourne son livret (15) et la remise de \$1.20 au journal.

Répétons que le publiciste est à votre disposition pour assister à vos réunions régulières et promouvoir la vente du journal.

Roger McGINNIS, publiciste.

mum de \$47.56 par semaine; b) une réduction de 2 heures de travail par semaine.

Les négociateurs syndicaux pour le syndicat de Rimouski étaient: MM. Louis Longchamp, prés.; Bertrand Lepage, trés.; Pierre Tremblay, sec.-fin. Pour le syndicat de Price: MM. Normand Dubé, prés.; Zénon Lemieux, dir.; Adrien Bélanger, dir. Pour le syndicat de Matane: MM. Henri Martin, prés.; Adrien Paradis, dir.; Grégoire Gauthier, dir. Pour la Fédération du Bois ouvrier: M. Emilio Duchesne, agent d'affaires qui dirigeait les négociations. Les négociateurs patronaux: MM. Hector Cimon, vice-président de Price Brothers; C.M. Christensen, gérant général;

Alex Murray, gérant général; Harry Forest, représentant du personnel; Walter Burgess pour le moulin de Price; Léopold Hamel pour le moulin de Matane.

### Cercles d'études

Lors de sa dernière assemblée le syndicat du Cap Chat a fourni à ses membres des explications préliminaires, en ce qui regarde la formation toute prochaine, d'un cercle d'études pour tous les syndiqués de la région.

La seconde partie de l'assemblée fut consacrée à un forum que dirigeait l'aumônier; on y discuta du contrat collectif de travail, des obligations qui en découlent pour les ouvriers et pour les patrons.

## Pour vous servir...



Le journal est outillé pour faire des plaques pour permettre la livraison à domicile, sans erreur, de votre journal. Un simple mot nous avisant de votre changement d'adresse, et une nouvelle plaque sera faite, immédiatement, sur la machine qui apparaît sur la photo. MM. André Côté et Claude Barbe sont prêts à faire dans un temps record les plaques pour les nouveaux abonnés. Ces plaques lorsque imprimées sur cette machine "Graphotype", servent ensuite à imprimer l'adresse sur la petite bande jaune qui est apposé sur votre journal. Nous avons en mains quantité de plaques qui n'attendent qu'à être imprimées pour de nouveaux abonnés.

N.B. — La formule suivante sera imprimée dans "Le Travail" tous les quinze jours. Quand vous changez d'adresse, remplissez-la au complet et remettez-la au secrétaire de votre syndicat ou envoyez-la par la poste à: "Le Travail", 1231 est, rue De Montigny, Montréal.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Mon ancienne adresse était:

Nom .....

Rue .....

Ville .....

Je vous prie de m'expédier désormais le journal "Le Travail" à l'adresse suivante:

Nom .....

Rue .....

Ville .....

(suite de la page 1)

consacrer à un grand effort de survivance. Or, dans cette entreprise, le Canada doit jouer un rôle de premier plan".

"Nul doute que nous n'ayons traversé la ligne de partage entre un état de choses qui comportait plus de paix que de guerre, pour nous engager dans un nouvel état de choses qui comporte définitivement plus de guerre que de paix".

### Inflation

"Les unions ouvrières sont donc entièrement prêtes à faire leur part dans cet effort commun pour sauver la liberté. Mais la force économique n'a pas moins d'importance que la force militaire. Nous faisons donc nôtres les paroles que prononçait feu le premier ministre King, au 18 octobre 1941: "Si nous n'exerçons pas un contrôle efficace sur la hausse des prix, disait-il, celle-ci va rendre plus difficile le financement de la guerre. Si nous ne réglons pas les augmentations, elles sèmeront la confusion et l'incertitude dans l'industrie et le commerce. Elles nuiront à la production, à la distribution adéquate des approvisionnements. Le coût de la vie s'en trouvera haussé plus rapidement que les salaires. La valeur de l'épargne sera considérablement diminuée. Le résultat total se traduira en misère pour tout le monde ou presque, une misère très inégalement répartie..."

"La hausse des prix — et du coût de la vie — n'a pas les mêmes effets sur tous les foyers. Plus le revenu est faible et plus la famille est grande, plus la misère est grave. Pour les petits salariés, la hausse des prix du vêtement, de la nourriture et des autres denrées essentielles entraînerait de dures souffrances, tandis que pour les familles à gros revenus, elle se limiterait à la disparition de quelques objets de luxe et ne rendrait la vie qu'un tout petit peu moins confortable".

### Injustice

"La hausse des prix ne servirait donc qu'à aggraver les inégalités

sociales et à imposer les plus lourdes charges sur les épaules des plus faibles. L'expérience du temps de guerre a montré que les prix montent plus rapidement que les salaires et affectent plus durement encore ceux qui vivent de petites pensions ou de modestes épargnes".

"La situation des cultivateurs n'en serait pas meilleure que celle des salariés. Vu les grandes exigences de l'industrie de guerre, la rareté des produits industriels sera vraisemblablement plus marquée que celle des produits agricoles. Il en résultera donc une hausse inégale, si les prix sont laissés à eux-mêmes. Les produits que le cultivateur offre sur le marché ont tendance à monter beaucoup moins que les produits qu'il doit y acheter".

"En vérité, tous auraient à souffrir d'une hausse indisciplinée des prix, à l'exception peut-être d'une minorité sans importance. Et ce sont les pauvres et les humbles qui endurent, beaucoup plus que les fortunés".

### Objections

Le mémoire des ouvriers souligne ensuite les diverses objections apportées au rétablissement des régies: l'effort de guerre actuel n'est que de 10 pour cent, alors qu'il atteignait 40 pour cent lorsqu'on s'y résigna au cours de la dernière guerre; la pénurie des denrées diverses ne seraient pas suffisante pour justifier des contrôles; la population ne saurait pas accepter avec l'unité et l'enthousiasme nécessaire les sacrifices que lui imposeraient les régies, etc.

A ces objections l'on répond que mieux vaut prévenir que guérir, et que si en 1941 on attendait que l'effort de défense absorbât 40 pour cent de notre énergie économique avant de songer à assurer l'équilibre de cette même énergie, il n'est pas nécessaire de commettre la même erreur. De même, les contrôles étant destinés en partie à empêcher les pénuries, il n'est pas nécessaire que celles-ci nous affligent pour prendre des mesures suffisantes.

Par ailleurs, les mouvements ouvriers estiment que le danger communiste est tout aussi menaçant que le danger naziste et qu'il n'y a pas de raison pour que la population accepte avec moins d'enthousiasme de s'en préserver.

### La régie des salaires

A ceux qui réclament l'établissement d'une régie des salaires, parallèle à une régie des prix, le mémoire rappelle encore, que les salaires ont été soumis perpétuellement à un contrôle rigoureux, puisque toute augmentation devait être obtenue après de longues négociations et souvent des arbitrages bien étudiés. Jamais les hausses de prix ne furent obligés de traverser tel crible avant d'entrer en vigueur. Il est probable que s'il en eût été autrement la situation ne serait pas aujourd'hui si compliquée. "Les profits des corporations sont d'ailleurs actuellement au plus haut niveau de l'histoire. Quand les profits atteignent un tel niveau, on peut certainement songer à transférer de l'item profit à l'item salaire, une partie du revenu, ce qui permettrait une augmentation des salaires sans danger pour le plafond des prix.

"Et même si le niveau des salaires devenait exagéré, nous croyons que la meilleure solution pourrait encore venir d'une conférence patronale-ouvrière, tenue sous les auspices du gouvernement et qui étudierait les meilleures méthodes de stabilisation".

### Demandes

"Pour toutes ces raisons nous demandons donc: 1) une régie adéquate des loyers; 2) le gel des prix; 3) l'institution d'un tribunal public qui aura juridiction pour décider de toute augmentation future des prix et loyers; 4. une représentation ouvrière à ce tribunal".

"Les mouvements ouvriers se rendent parfaitement compte qu'ils ne proposent pas là une solution facile et sans douleur. Mais s'ils insistent pour obtenir une action immédiate c'est qu'ils veulent éviter les désillusions, l'inquiétude, la misère et l'injustice.